

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 Décembre 2023

### Présents :

CAZAUD Sandrine, CHAUSSONNET-PONS Candice, DIEUDONNÉ Walter, FERRÉ Jean-Paul, GRELLET Lauriane, HOARAU Alain, MARTY Claude, MAYORAL Nathalie, PELISSIER Jean-Pierre, REGALON Sylviane, ROUAIX Noël, ROUAN Thierry et TOURENQ Pierre.

### Absents excusés :

MARIANI Stéphanie – a donné procuration à RÉGALON Sylviane  
SEILHAN David – a donné procuration à MARTY Claude

**Secrétaire de séance :** Emmanuelle CLANET

### ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Septembre 2023*
- *Relevé des décisions du Maire*
- *Travaux exécutés par le SDE09*
  - *Renforcement BT Sarda*
  - *Renforcement BT La Prade*
  - *Eclairage public Chemin de la Fount*
  - *Génie civil Chemin de la Fount*
  - *Enfouissement BT Chemin de la Fount*
- *Renouvellement de la convention avec la SPA pour le service de fourrière animale*
- *Demande d'autorisation d'utilisation de site arboré pour l'activité « Grimpe d'arbres »*
- *Défense Incendie*
- *Construction salle multi-activités : point sur les travaux / équipement à prévoir / futurs tarifs*
- *Informations diverses*

#### **I. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 Septembre 2023**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <i>POUR - 15</i> | <i>CONTRE - 0</i> | <i>ABSTENTION - 0</i> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

#### **II. Relevé des décisions du Maire**

| N° | DATE       | OBJET  |
|----|------------|--|
| 1  | 22/03/2023 | Demande de subvention pour la construction d'une salle multi-activités (tranche 3) – FDAL 2023 |
| 2  | 23/03/2023 | Recours à l'emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole                           |
| 3  | 12/07/2023 | Tarifification de l'occupation du domaine public   |
| 4  | 06/12/2023 | Virement de crédits au chapitre 65   |

#### **III. Travaux exécutés par le SDE09**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux qui vont être exécutés par le SDE09 :

- Renforcement BT à Sarda : le montant estimé des travaux s'élève à 34 600 euros, maîtrise d'œuvre du SDE09 comprise. Compte-tenu du reversement de la TICFE communale au SDE09, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune ;

- Renforcement BT au hameau de La Prade : le montant estimé des travaux s'élève à 26 000 euros, maîtrise d'œuvre du SDE09 comprise. Selon les mêmes modalités, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux ;
- Eclairage public au Chemin de La Fount : le montant estimé des travaux s'élève à 15 500 euros HT. Après déduction de la participation éventuelle du Conseil Départemental et du financement propre du SDE09, la part restant à la charge de la commune serait de 4 125 euros.
- Travaux de génie civil Orange au Chemin de la Fount : le montant estimé des travaux s'élève à 7 000 euros HT. Grâce à la mutualisation de la redevance Orange, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux ;
- Esthétique BT au Chemin de la Fount (enfouissement des réseaux) : le montant estimé des travaux s'élève à 111 000 euros, maîtrise d'œuvre du SDE09 comprise. Compte-tenu du reversement de la TICFE communale au SDE09, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune ;

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux présentés par Monsieur le Maire.

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <i>POUR – 15</i> | <i>CONTRE - 0</i> | <i>ABSTENTION - 0</i> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

#### **IV. Renouvellement de la convention avec la SPA pour le service de fourrière animale**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les animaux errants retrouvés sur le territoire communal sont confiés au refuge SPA de Mirepoix. La convention arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

Il donne donc lecture du projet de convention pour le renouvellement des prestations de fourrière animale, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Les tarifs proposés s'élèvent à de 1.46 € par habitant pour 2024, puis 1.53 € pour 2025 et 1.61 € pour 2026.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la SPA et mandate Monsieur le Maire pour sa signature.

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <i>POUR – 15</i> | <i>CONTRE - 0</i> | <i>ABSTENTION - 0</i> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

#### **V. Demande d'autorisation d'utilisation de site arboré pour l'activité « Grimpe d'arbres »**

Monsieur le Maire présente une demande provenant d'un administré de la commune qui exerce la profession d'éducateur de grimpe d'arbres. Il souhaiterait utiliser un site arboré situé en bordure d'un chemin appartenant au domaine privé communal, mais également à des propriétaires privés. Une convention serait conclue avec la commune.

Afin d'exclure tout risque juridique pour la commune, le projet de convention a été transmis pour avis à l'association des Maires de l'Ariège.

Le Conseil municipal décide d'ajourner la décision en attendant l'analyse des services juridiques de l'association des Maires d'Ariège.

#### **VI. Défense incendie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le hameau de Lizonne est dépourvu de dispositif de sécurité incendie. Il précise qu'en plus du risque, cela pose problème pour les demandes d'autorisations des droits du sol qui seront de fait refusées, sauf engagement de la commune de mettre en place un schéma de défense incendie. Il est donc proposé de prendre les renseignements nécessaires auprès du SDIS afin de prévoir un dispositif qui pourrait être installé dans le hameau, et ainsi garantir la couverture du risque incendie. Le conseil municipal se prononcera alors sur la solution à mettre en place.

#### **VII. Construction salle multi-activités : point sur les travaux / équipements à prévoir / futurs tarifs**

Monsieur PELISSIER indique que les enduits de façade ont été repris à sa demande. Le chantier se poursuit avec une prévision d'achèvement courant premier trimestre 2024.

Au niveau des équipements, il faudra prévoir les tables et chaises avec leurs chariots, les bancs, les poubelles et cendriers, ainsi que le matériel à installer dans les sanitaires. Les locaux des associations seront mis à disposition vides, à charge pour elles de les meubler en fonction de leurs besoins.

Il est demandé aux élus de réfléchir aux tarifs qui seront mis en place, ainsi qu'au règlement intérieur. Les communes avoisinantes seront interrogées afin de connaître leurs pratiques.

## **VIII. Informations diverses**

- Demande de réaffectation de la subvention FDAL attribuée en 2021 pour la réhabilitation des locaux de la mairie aux travaux de la salle multi-activités.
- Réserve naturelle Souterraine : comité de pilotage le 30 novembre dernier lors duquel les futures modalités d'exploitation des sites concernés ont été évoquées. Les communes devront prochainement se prononcer.
- Prime pouvoir d'achat : dispositif instauré par l'État pour les versants Hospitaliers et d'État de la Fonction publique mais laissé au choix des collectivités territoriales. Le montant est dégressif en fonction du salaire brut annuel. Après accord de principe du conseil municipal, le comité social territorial va être saisi avant d'inscrire la délibération à l'ordre du jour d'une prochaine séance.
- Facture de la commune de St Jean de Verges pour les naissances 2022 : 1 085.70 € au titre de la loi du 7 août 2015 qui prévoit une contribution financière des communes qui comptent plus de 1 % des parturientes et/ou de personnes décédées.
- Requête d'un administré au sujet de l'écoulement des eaux de pluie devant sa propriété : les services du Conseil départemental se sont rendus sur place et lui ont répondu que le problème ne venait pas des travaux réalisés récemment et lui ont conseillé de faire une déclaration de sinistre auprès de sa compagnie d'assurance afin que les responsabilités puissent être établies.
- Réussite du marché de Noël organisé par l'association Loulié-tu ?
- Cérémonie des vœux proposée le jeudi 18/01/2024 à 18h30

**Séance close à 21H30**